

Le CCRC prend des mesures pour remédier à la qualité inégale des audits

TORONTO, le 30 mars 2021 – Le Rapport d’informations annuel sur la qualité de l’audit du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) publié aujourd’hui fait état de résultats d’inspections contrastés. Bien que nos inspections à ce jour révèlent une légère baisse du nombre global de constatations importantes, l’organisme de réglementation de l’audit des sociétés ouvertes du Canada a constaté des incohérences notables dans la qualité des audits effectués par les cabinets qu’il supervise.

« Nous sommes préoccupés par les piètres résultats des inspections d’un certain nombre de cabinets que nous évaluons chaque année; le nombre global de constatations est inacceptable, a déclaré Carol Paradine, chef de la direction du CCRC. Par conséquent, des mécanismes de transmission aux échelons supérieurs et des mesures d’application de la réglementation ciblés sont mis en place pour traiter les cas précis de violation des normes d’audit ou du code de conduite. Nous effectuerons des inspections de suivi pour évaluer l’efficacité des réponses des cabinets à nos recommandations et pour déterminer si d’autres mesures réglementaires sont nécessaires. »

Les perturbations de l’économie et de la main-d’œuvre à l’échelle mondiale ont donné lieu à des enjeux importants en matière de comptabilité et d’audit, et ont appelé les auditeurs à s’adapter pour effectuer et surveiller les audits à distance.

« La surveillance réglementaire du CCRC a continué à mettre en évidence l’importance de garder son esprit critique et d’effectuer une supervision appropriée afin de réaliser des audits de grande qualité; nos évaluations réglementaires continuent de mettre en lumière les lacunes dans l’application de ces éléments clés, entre autres, ajoute M^{me} Paradine. Comme les audits sont effectués à distance et que les défis opérationnels persistent, l’application soutenue de la diligence raisonnable ne doit pas être compromise. »

Quatre cabinets inspectés annuellement ont atteint la cible visant à ce que pas plus de 10 % de leurs dossiers fassent l’objet de constatations importantes. Le nombre de constatations dans sept autres cabinets s’est révélé inacceptable. Deux retraitements ont été nécessaires jusqu’à présent.

Le CCRC encourage les cabinets comptables à fournir ce rapport à tous les comités d’audit de leurs émetteurs assujettis. Les comités d’audit devraient discuter du contenu de ce rapport, des constatations relatives à un dossier et de toutes les mesures correctives prises, le cas échéant, avec leur auditeur externe.

Informations sur la qualité de l'audit du CCRC : évaluations annuelles de la qualité de l'audit pour 2020 est maintenant disponible à www.cpab-ccrc.ca.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme de réglementation indépendant de l'audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé de superviser les audits effectués par des cabinets comptables inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière et s'engage à protéger le public investisseur du Canada. Le CCRC fait la promotion d'une qualité d'audit durable grâce à une réglementation proactive, au dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à des idées pratiques pour informer les participants aux marchés financiers. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Adrienne Jackson, directrice principale, Communications

Conseil canadien sur la reddition de comptes

adrienne.jackson@cpab-ccrc.ca